

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

DÉLIBÉRATION 2024-04

Nombres de conseillers : 11

Présents : 6

Absents : 5

Le 20 février deux mille vingt-quatre (20/02/2024)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle LAVILLE, Maire.

Présents : Mr ARTO Jean, PASERO Fabien

Mmes LAVILLE Marie-Noëlle – PALIX Fabienne – GUILHON Sylvie – SAIMMAIME Isabelle

Absent(s) excusé(s) : DEL GRANDE Stéphane - FRANCOIS Johanna – JAMMES Patrick – JEANTET-LONG Sophie

Absent(s) : GUILHON Jérémie.

Pouvoirs : FRANCOIS Johanna a donné pouvoir à ARTO Jean, DEL GRANDE Stéphane a donné pouvoir à PASERO Fabien, JEANTET-LONG Sophie a donné pouvoir à GUILHON Sylvie.

En raison de l'absence de quorum à la session du 16 février 2024, dûment convoqué, ce conseil n'est pas soumis à l'obtention du quorum.

Convocation expédiée le 16 février 2024

Secrétaire de séance : ARTO Jean

OBJET : LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE

La maire expose,

Dans le cadre de la gestion financière des différents investissements menés en 2023 (et à cheval sur deux exercices) et notamment la rénovation de la salle communale, il convient de régler un volume de factures alors même que les subventions de l'état et de la région ainsi que le FCTVA ne seront perçues qu'au deuxième trimestre de l'année.

La commune souhaite contracter une ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne LOIRE DROME ARDECHE (ci-après « la Caisse d'Épargne »),

Après avoir entendu le rapport de Madame la Maire,

Vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne LOIRE DROME ARDECHE :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de SAINT MARTIN SUR LAVEZON décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 50 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de SAINT MARTIN SUR

LAVEZON décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 50 000 Euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt applicable à un tirage ESTER* + marge de 0.90%
*[Dans l'hypothèse où l'EONIA serait inférieur à Zéro, l'ESTER sera alors réputé égal à Zéro]

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle civile, à terme échu
- Frais de dossier : 500€
- Commission de non-utilisation 0.20 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

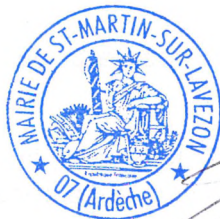
Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 7 voix pour, 0 contre et 2 abstentions :

- **AUTORISE** la maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne
- **AUTORISE** la maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme,
Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire,
Marie-Noëlle LAVILLE



Le secrétaire,
Jean ARTO

